

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 11
- ayant pris part au vote : 13
- procurations : 2

L'an deux mille vingt-trois et le 14 décembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 7 décembre, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Étaient absents ayant donné procuration : MME KAREN GREGOIRE (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS), MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA (POUVOIR DONNE A MME RENEE HUMEAU).

Étaient absents excusés : M. MARC PERE, MME MONIQUE GUEDES, M. YANNICK PUGET, MME NATHALIE SIMON-LABRIC.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME DEBORAH CADOURS, RESPONSABLE DU CCAS

DÉLIBÉRATION n° 2023/34

Objet : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Jean et le CCAS de L'Union dans le cadre de l'organisation d'un séjour enfants

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la Ville de Saint Jean, qui organise chaque année plusieurs séjours à destination des enfants et des jeunes de sa commune, a ouvert ces séjours aux Unionnais.

Pour 2024, 15 enfants de 5 à 6 ans inscrits au Centre de Loisirs de l'Union, pourraient participer au séjour enfant organisé à Aspet (31), du 8 au 10 avril 2024. Par ailleurs, les frais de transport seraient calculés au prorata du nombre de personnes présentes pour chaque commune.

Le coût total du séjour pour 15 enfants et 2 animateurs de L'Union s'élèveraient à 1956 € et les frais de transport à 346.50 €, soit un total de 2302.50 €. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2024 en dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, le CCAS de L'Union prendrait en charge une partie du financement du séjour, en fonction des ressources des familles. Les modalités de financement seront définies ultérieurement.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023

ID : 031-213105612-20231220-D2023_34_1-DE



La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville de Saint Jean et le CCAS de L'Union pour l'organisation du séjour environnement qui accueillera un effectif maximum de 42 personnes (20 pour Saint Jean, dont 4 animateurs et 15 pour L'Union dont 2 animateurs).

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration :

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, moins une abstention (M. Da Ponte)

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

*Pour copie conforme,
La Vice-Présidente
Isabelle GODEAS*



- Transmis le 20 DEC. 2023
- Affiché le 20 DEC. 2023